Envoyé en préfecture le 16/05/2022

Reçu en préfecture le 16/05/2022

Affiché le

ID : 021-212105779-20220512-2022D20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 12 mai 2022

L'an deux vingt-deux, le 12 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

<u>Présents</u>: Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia, NICOLAS Jocelyne et Messieurs, ERTUGRUL Ali, CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, GANEE Roger,

Procuration: Madame CARTIER Marie-Laure donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy, Madame AUSSENAC Laurie donne procuration à Madame NICOLAS Jocelyne, Monsieur IMBERT Alain donne procuration à IMBERT Stéphanie, Monsieur BOULAHYA Rachid donne procuration à GANEE Roger

<u>Absent(s)-excusé(s):/</u> <u>Absent(s)-non excusé(s):/</u>

Président de séance: Madame HOSTALIER Valérie

Soint USAGE

21170 Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM: 15 En exercice: 15 Qui ont délibéré: 15 <u>Date de la convocation</u>: 09/05/2022 Date <u>d'affichage</u>:

06/05/2022

Président de séance

<u>Objet de la délibération</u>: N° 2022-20 – Demande de subvention « Appel à projet voirie » et « Appel à projet voirie – Amende de Police » auprès du Département de la Côte d'Or – Aménagement sécuritaire des entrées du village RD20 - RD20 E

La commune a pour projet de réaliser un réaménagement des entrées du village (Avenue de la Gare, Route d'Echenon et dans un second temps, la route de Trouhans). L'objectif poursuivi est de limiter la vitesse des véhicules sur la commune suite à des plaintes récurrentes d'administrés. Le second but est d'embellir les entrées de la Commune. La Commune de Samerey a réalisé une prestation équivalente.

La Commune s'est rapproché des services du département qui ont produit une étude en début d'année. Il est proposé modifier et d'embellir les entrées du village avec la modification du marquage au sol, déplacement de panneau de signalisation, installation de plots, d'effet de porte et de bordures réfléchissantes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le projet de réaliser des aménagements sécuritaires des entrées du village (Avenue de la Gare et Route d'Echenon) avec accompagnement par les services du Département.

Article 2 : De solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet voirie et l'appel à projet Voirie « Amende de Police ».

Article 3: Les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la Commune 2023.

Article 4: Certifie que les travaux portent sur une voie départementale, la RD 20. L'étude de la MICA comporte un avis favorable des services départementaux.

Article 5 : S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

Article 6 : Définit le plan de financement suivant.

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	■ sollicitée	41854 €	30 %	12 556.20 €
AMENDES DE POLICE	■ sollicitée	41854 €	25 %	10 463.50 €
TOTAL DES AIDES			55 %	23 019.70 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			45 % (Minimum de 20%)	18 834.30 €

Nombre de voix pour	15	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Le Maire Valérie HOSTALIER